

Journée de formation 2 : l'évaluation

Amandine Bauvir
(amandine.bauvir@segec.be)

Pauline Lombard
(pauline.lombard@segec.be)



Mandat

27 mars 2024 :

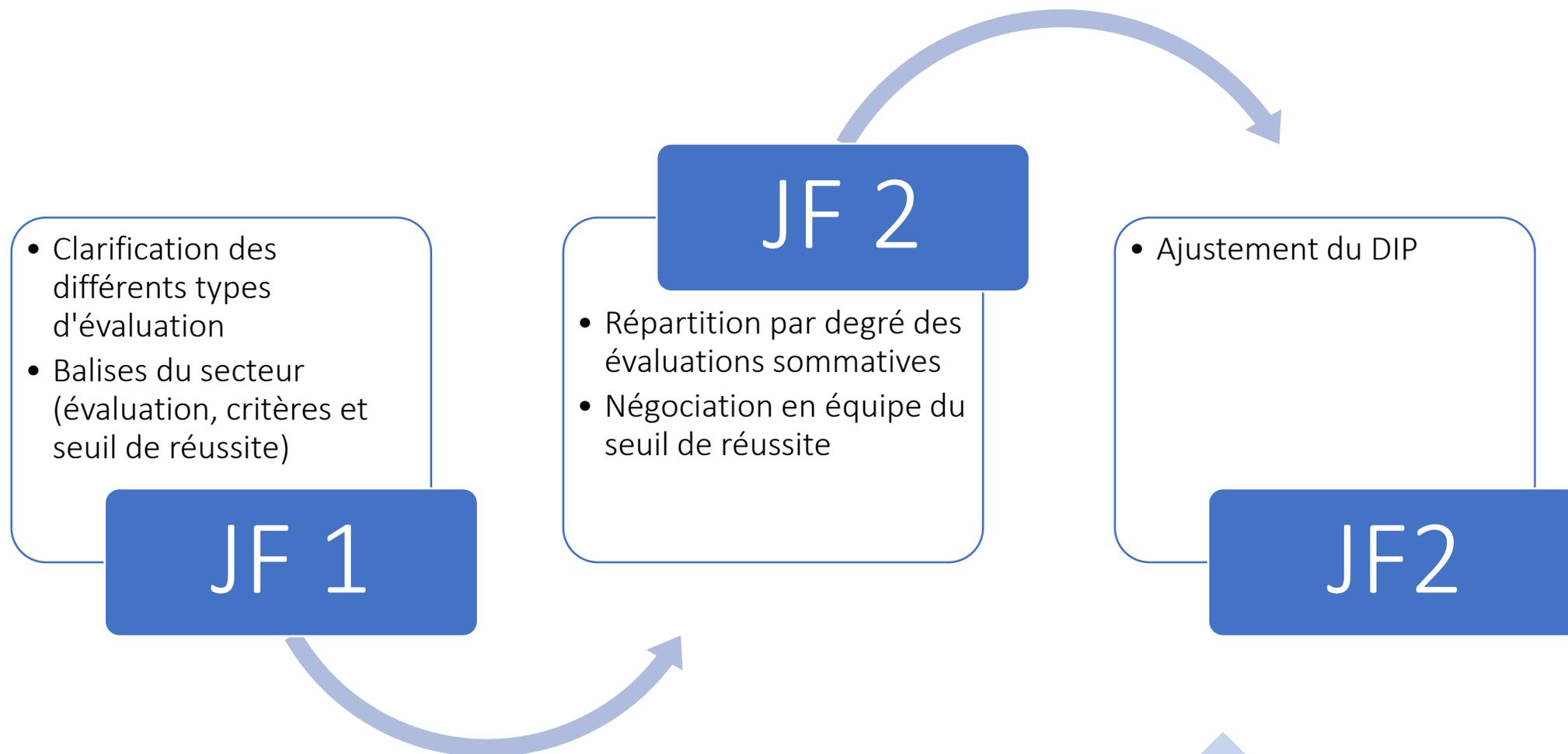
- expliciter et clarifier les différents types d'évaluation et leurs enjeux (deux ateliers proposés)

17 mai 2024

- planifier les évaluations sommatives prescrites par le programme et les répartir sur le calendrier scolaire
- adapter le document d'intentions pédagogiques
- questionner les pratiques d'évaluation formative au service des apprentissages



De la JF 1 à la JF 2



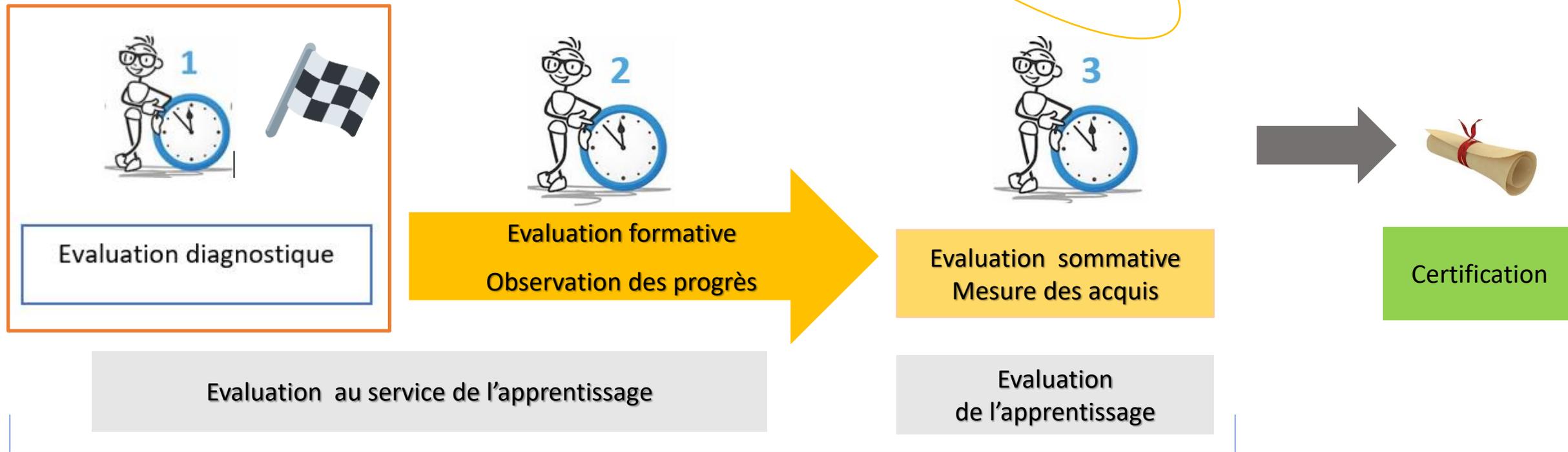
Pour que
cette journée
se passe au
mieux,
nous vous
invitons à ...

- participer aux échanges et les nourrir dans la bienveillance, le respect, l'écoute...
- oser partager vos idées, vos représentations, vos doutes, dans la confiance mutuelle.
- accepter nos limites : nous n'avons pas de baguette magique.
- prendre le temps d'avancer à petits pas, pour ne pas brûler des étapes.



JF 1 : rappel

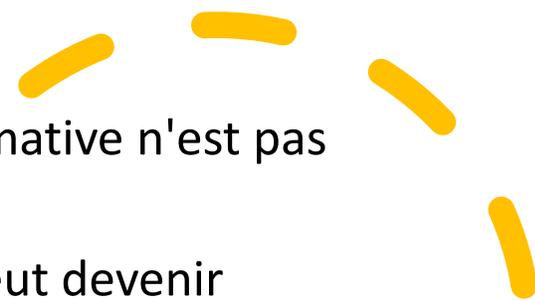
3 types d'évaluation



Comment favoriser et soutenir l'engagement de l'élève dans son parcours d'apprentissage ?



Rappel : l'évaluation sommativ

- 
- Une évaluation formative de "répétition" avant l'évaluation sommative n'est pas obligatoire (choix de l'enseignant).
 - Une évaluation formative réussie peut devenir sommative.
 - Une évaluation sommative ne peut a priori pas se réaliser à domicile.
 - Au D2 et au D3, les critères de lisibilité-audibilité, de recevabilité, d'intelligibilité et de pertinence sont obligatoires dans les grilles d'évaluation sommative. Ces critères sont pondérés en fonction de la tâche demandée et des apprentissages réalisés en classe.
 - La grille d'évaluation ne doit pas obligatoirement être donnée aux élèves si les attendus ont été explicités clairement.
 - Les AR doivent être appliqués lors des évaluations sommatives.



Rappel des
balises en
termes
d'évaluation
et de critères
de réussite

- 
- Les productions (tâches finales) à évaluer de façon sommative sont prescrites par les programmes.
 - Au D1, ce sont les résultats du CE1D qui déterminent la réussite de l'élève. Si un élève n'a pas présenté le CE1D, le conseil de classe se repose sur les évaluations sommatives pour prendre sa décision.
 - Au D2-3, ce sont les résultats obtenus aux évaluations sommatives qui déterminent la réussite de l'élève en fin d'année scolaire.
 - Au D2-3, chaque production doit être évaluée une fois sur le degré, mais les UAA doivent quant à elles être entraînées chaque année.



Rappel des
balises en
termes
d'évaluation
et de critères
de réussite

- 
- Au D1, les **7 compétences à évaluer sont a priori à égalité** et leur ordre de présentation dans le programme ne correspond aucunement à un ordre hiérarchique. Aucune des 7 compétences ne peut échapper à l'évaluation sommative (sauf pour la fiche 5, évaluée en contexte de production).
 - Au D2-3, **toutes les UAA ont la même valeur.**

Planification des évaluations sommatives par degré

Planification des évaluations sommatives

Objectif : se répartir les évaluations sommatives par degré et les planifier sur le calendrier scolaire

Enjeux :

- Conformité par rapport aux prescrits
- Explicitation des productions qui doivent faire l'objet d'une évaluation sommative
- Cohérence de l'évaluation continue (progression spiralaire des apprentissages)
- Contrat avec les collègues, les élèves et l'Institution
- Document qui facilite l'entrée en fonction d'un(e) remplaçant(e)

Planification = négociation **au minimum par degré**

Planifions et veillons à ...

- répartir le plus équitablement possible les productions au sein des degrés ;
- équilibrer, autant que possible, le nombre de productions orales et écrites évaluées par année ;
- tenir compte de la progression spiralaire des apprentissages ;
- préciser les objets travaillés au sein des différentes UAA (pour éviter les répétitions pour les élèves d'une année à l'autre) ;
- garder en tête que toutes les UAA doivent être entraînées chaque année, même si elles ne sont pas nécessairement évaluées ;
- questionner l'implicite.

Pour vous guider...

Plusieurs outils à votre disposition :

- Tableaux de planification
- Cartes de planification
- Fiches des prescrits par degré
- Autoévaluation d'une planification





Planification des évaluations sommatives sur le calendrier scolaire

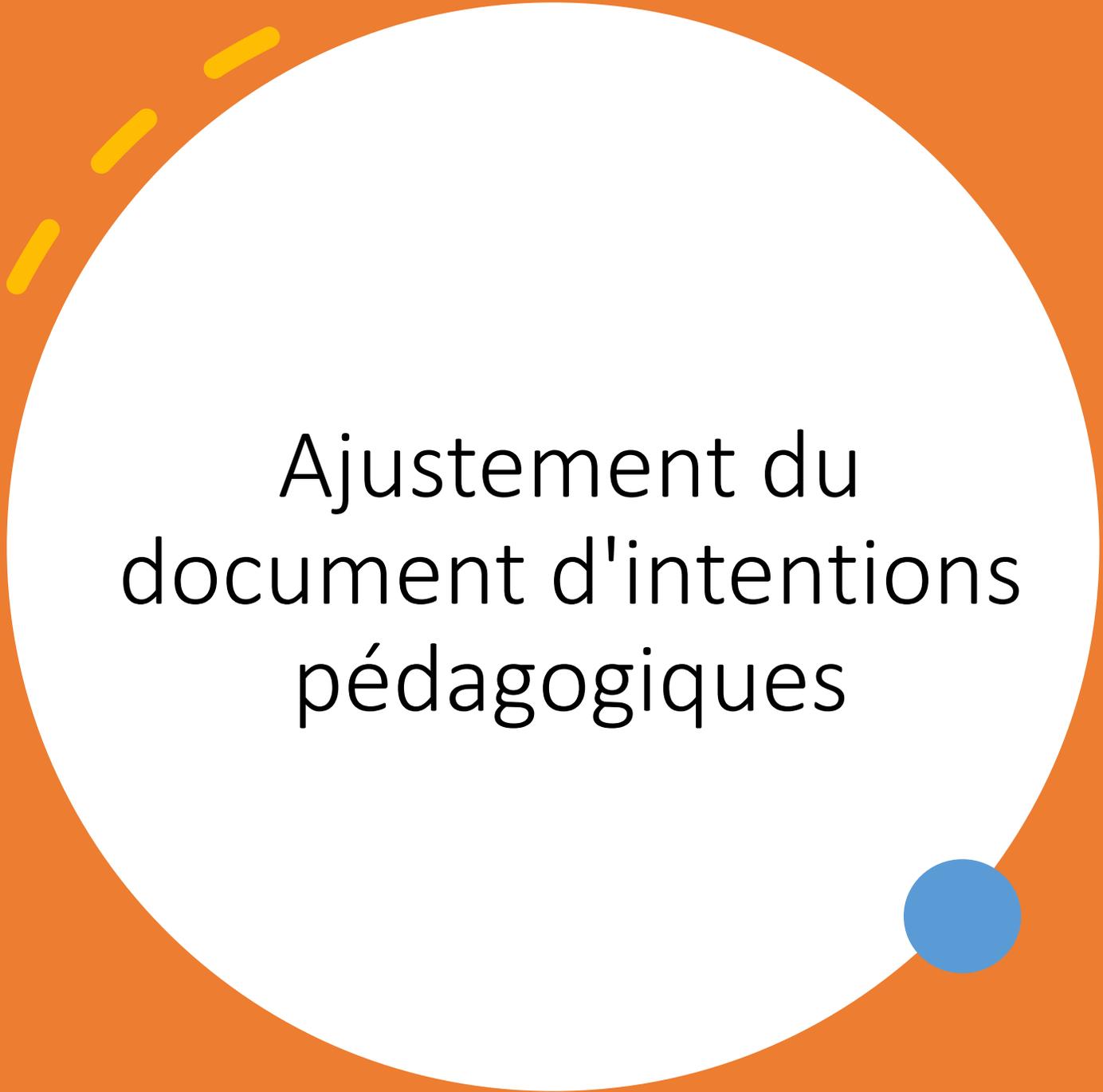


Planification des évaluations sommatives sur le calendrier scolaire

Quelques points d'attention :

- tenir compte de la **réalité de l'école** (vie de l'école, stages, sorties, passage de 4 à 3 périodes...) et du **décret** (pas d'évaluation sommative à la rentrée d'un congé) ;
- veiller à équilibrer la **charge de correction** en fonction des différents moments de l'année (s'il n'y a plus de session à Noël et qu'il y a pourtant CC à cette période, il vaut peut-être mieux privilégier des épreuves plus rapides à corriger, si vous organisez des évaluations sommatives) ;
- tenir compte des **modalités éventuelles d'organisation de la 2e chance** (si la 2e chance est organisable pendant l'année mais pas après la dernière épreuve, on peut par exemple cibler pour la fin d'année des épreuves qui feront à nouveau l'objet d'un apprentissage et d'une évaluation dans les années ultérieures) ;
- assurer une communication avec les collègues afin d'éviter les sessions déguisées.





Ajustement du document d'intentions pédagogiques

Notre rôle et nos limites

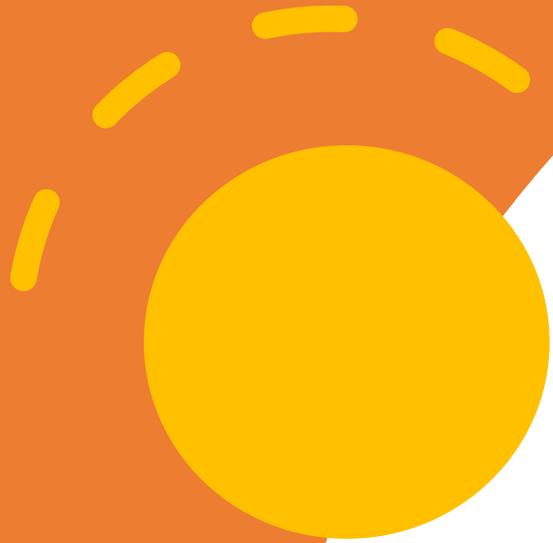
Nous sommes là pour :

- vous outiller
- vous donner des exemples
- vous partager des expériences de terrain
- réfléchir avec vous

Nous ne sommes pas là pour :

- valider votre DIP une fois qu'il sera rédigé (rôle de l'inspection)





Pourquoi rédiger un DIP ?



Le DIP : quel intérêt pour l'élève ?

Le DIP permet à l'**élève** de :

- savoir dès le départ ce qu'on attend de lui ;
- identifier les apprentissages qui seront menés ;
- se situer en cours d'année ;
- mieux comprendre la décision de fin d'année ;
- ...



Le DIP : quel intérêt pour l'enseignant ?

Le DIP permet à l'**enseignant** de :

- établir un contrat clair avec les élèves, les parents, les **collègues** (**importance de travailler en équipe sur le DIP**) ;
- expliciter son projet d'enseignement ;
- montrer la conformité de son enseignement ;
- renforcer la coordination avec les collègues ;
- permettre à un remplaçant de reprendre un cours en cas d'absence ;
- ...



Le DIP : un document aux multiples usages

Le DIP peut être consulté dans diverses circonstances :

- les élèves doivent le consulter pour mieux comprendre une décision du conseil de classe ;
- les familles peuvent l'utiliser dans le cadre d'un recours ;
- un service d'inspection peut le consulter pour prendre connaissance de la manière dont les programmes sont respectés et le niveau d'étude atteint ;
- ...

Il est donc important de le rédiger :

- dans un **langage accessible à l'élève** (cfr exemple dans le dossier-outil)
- **en conformité avec le programme et le RGE** (mais sans nécessairement les répéter)



Que doit contenir le DIP ?



Quelques rubriques essentielles dans un DIP pour le cours de français

- 1) **Intitulé du cours**
- 2) **Objectifs du cours**
- 3) **Compétences et objets à produire**
- 4) **Processus d'apprentissage et d'évaluation**
- 5) **Critères de réussite (en lien avec votre RGE)**
- 6) Processus de remédiation/"seconde chance" (optionnel)
- 7) Aménagements raisonnables (optionnel)
- 8) EPC (optionnel)
- 9) PECA (optionnel)
- 10) Matériel scolaire (optionnel)



Proposition méthodologique 1



Présentation collective de chaque rubrique essentielle du DIP



Autoévaluation individuelle de votre DIP au regard de chaque rubrique, au fur et à mesure de la présentation



Coconstruction en équipe : négociation et réécriture des rubriques, en fonction des besoins mis en avant par l'autoévaluation, avec ressources de la CSA (dossier-outil pour aider à rédiger un DIP)

Proposition méthodologique 2



Autoévaluation en équipe de votre DIP dans sa version actuelle, au regard des attendus du secteur



Découverte en autonomie des attendus du secteur et des exemples proposés dans le dossier-outil (ressources à disposition : dossier-outil avec le contenu attendu, les questions à se poser et pistes à explorer, des exemples pour le D1 et les D2-3)



Coconstruction en équipe : négociation et réécriture des rubriques, en fonction des besoins mis en avant par l'autoévaluation, avec ressources de la CSA (dossier-outil pour aider à rédiger un DIP)

1) L'intitulé du cours

Il s'agit de préciser l'**intitulé du cours** correspondant au titre du programme de référence.

On peut également préciser :

- l'**année scolaire** en cours ;
- le **degré** concerné ;
- le **nombre de périodes par semaine** consacrées au cours ;
- ...

2) Les objectifs du cours

Il s'agit de préciser brièvement les **enjeux** et les **objectifs** du cours de français, tels qu'ils sont présentés dans le programme de référence.

Le programme étant un document adressé aux enseignants et non aux élèves, il est important d'**adapter le propos pour qu'il soit compréhensible pour les classes.**

Exemples dans le dossier-outil (pp. 5 et 6)



Objectifs et enjeux du cours de français (programme D2-D3)

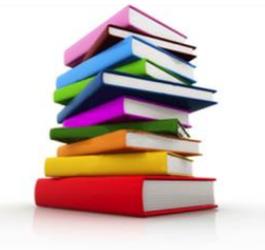
L'apprenant d'aujourd'hui et de demain



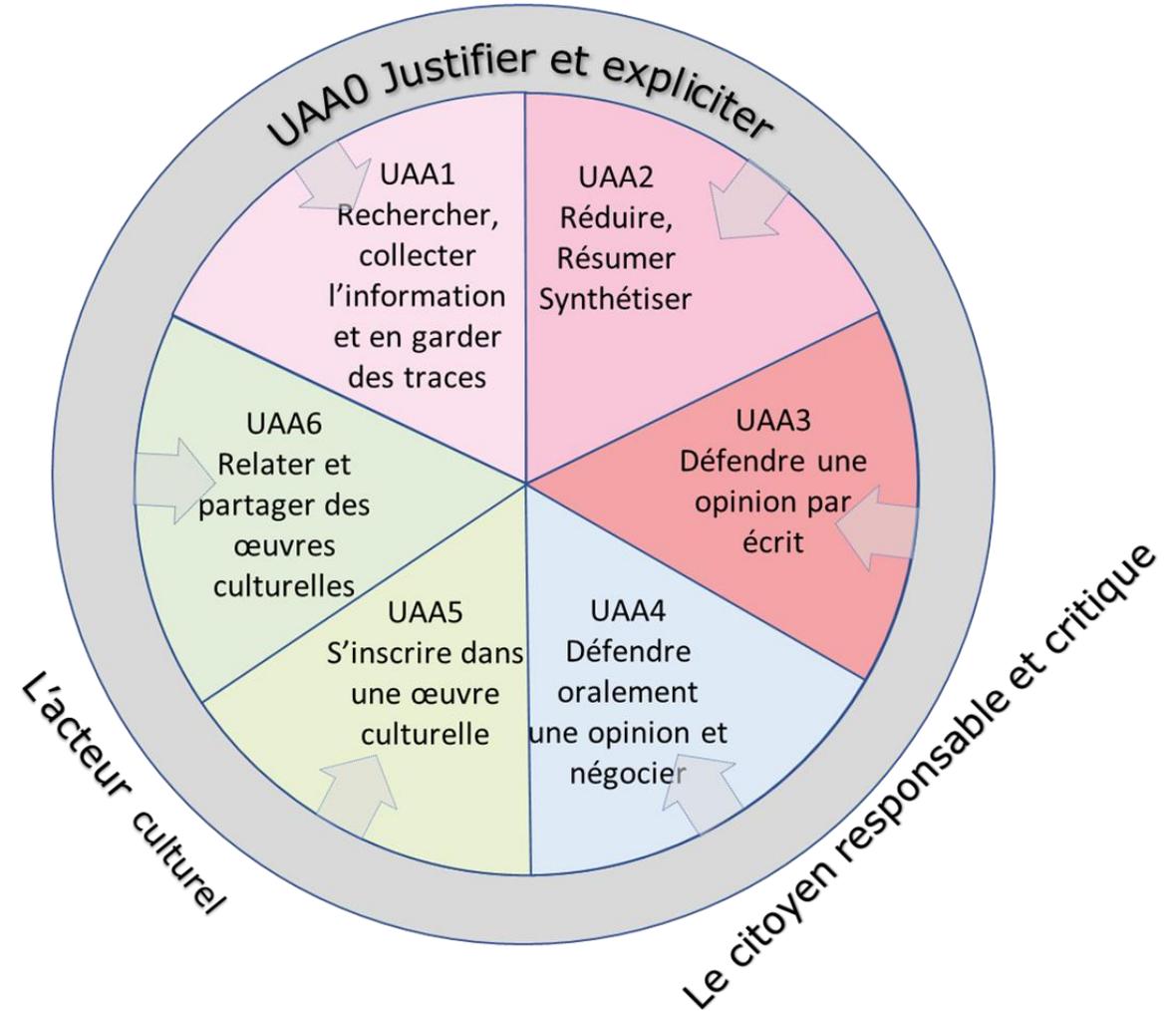
L'élève comme apprenant



L'élève comme citoyen



L'élève comme acteur culturel



Correspondance au D1

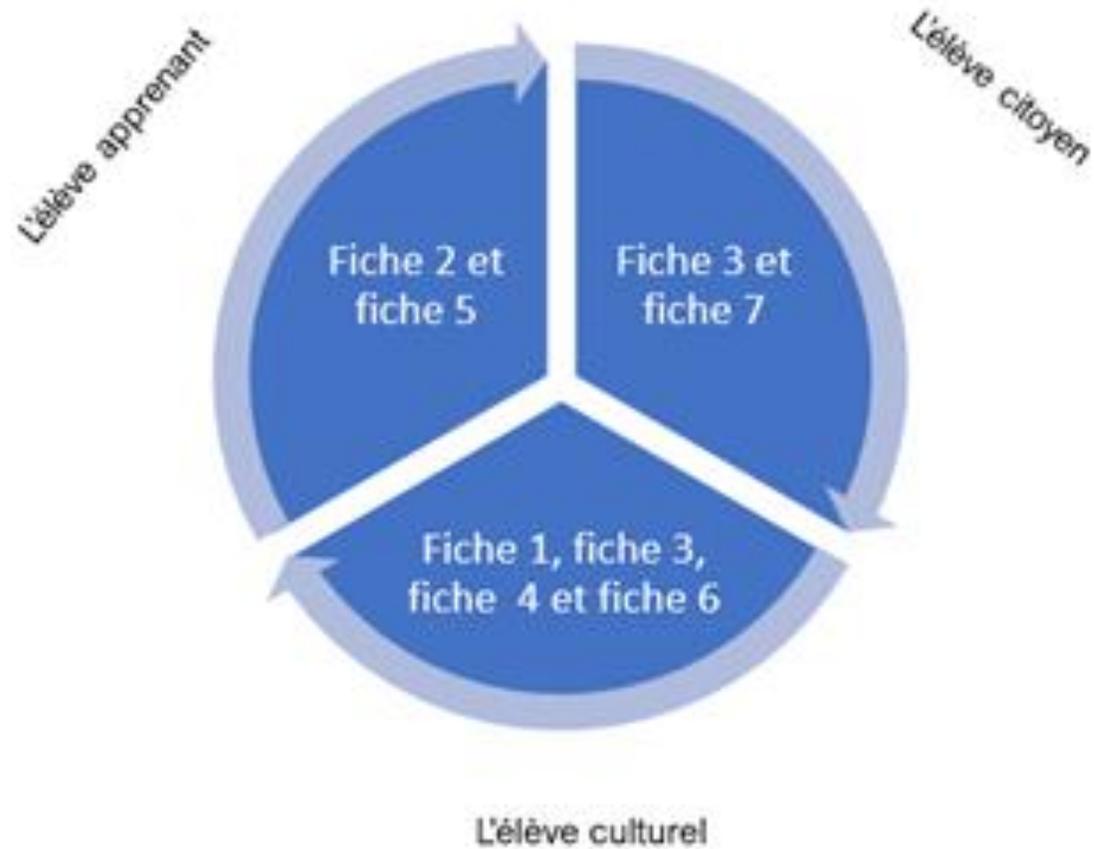


Tableau synoptique des prescrits du programme du D1

Degré	L'élève apprenant	L'élève citoyen	L'élève acteur culturel
1 ^e degré	<p>Fiche 2 Une médiation de lecture au choix* pour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un référentiel scolaire (manuel, encyclopédie...) • Un référentiel de la vie quotidienne (catalogue, horaire, journal...) <p>Une médiation de lecture au choix pour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des consignes scolaires (tâches à réaliser, question, procédures...) • Des consignes de la vie quotidienne (règle de jeu, ode d'emploi, itinéraire, recette...) <p>Médiation* :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réponses à des questions • Document à compléter • Mise en œuvre du comportement • Écriture de consignes ou d'éléments de référentiel • ... <p>Fiche 5 Sous guidance : formuler une règle ou procédure, et l'analyse de phénomènes linguistiques (La compétence est exercée 8 fois, mais ne fait pas l'objet d'une certification)</p>	<p>Fiche 3 Trois objets dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lettre (demande ou remerciement) - le compte rendu de lecture - ... <p>(Justification d'une opinion ou d'un choix, affiche, tract, lot d'excuse, conseil de lecture)</p> <p>Fiche 7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manifester des signes non verbaux d'écoute • Rendre compte de son écoute par une médiation <p>Un objet dans chaque catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de parole individuelle (avis, présentation de soi, d'une expérience...) • Échange entre pairs, travail de groupe, conseil de tous... • Échange avec un adulte (demande de renseignement, d'explication, d'aide...) 	<p>Fiche 1 3 médiations à dominante communicationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justifier des réponses à des questions • Compte rendu critique de lecture (oral ou écrit) • Réaction à des critiques de jeunes lecteurs • ... <p>3 médiations à dominante expressive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lecture à voix haute • Réécriture des 1^{ère} et 4^{ème} de couverture • Amplification par écriture dans les blancs du texte • Transposition sonore ou visuelles d'extrait • ... <p>Fiche 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu de lecture <p>Fiche 4 6 productions personnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettres/mot image, calligramme • Listes imaginaires, abécédaires • Slogan • Écrit autobiographique • Poème, chanson • Récit bref (pouvant comprendre des séquences descriptives et dialoguées) <p>Fiche 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lecture à haute voix • Une autre médiation au choix : jeu de texte dialogué ou déclamation de textes poétique

3) Les compétences et objets à produire

Il s'agit de décrire :

- les **compétences/UAA exercées** sur l'année/le degré ;
- les tâches qui permettront de vérifier la maîtrise de ces compétences/UAA : les **productions attendues**.

Cela implique d'avoir réalisé au préalable en équipe une planification et une répartition des productions finales attendues par les prescrits.

Exemples dans le dossier-outil (pp. 8 et 9)



4) Le processus d'apprentissage et d'évaluation

En matière de **processus d'apprentissage**, il s'agit de préciser dans le DIP :

- la place qui sera laissée à l'élève dans la construction de ses apprentissages et de ses acquis
- les différentes phases d'apprentissage qu'il sera amené à vivre :
 - => temps individuel – collectif
 - => mise en autonomie
 - => phase d'ajustement (remédiation, dépassement)
 - => ...

Exemples dans le dossier-outil (p. 11)



4) Le processus d'apprentissage et d'évaluation

En matière de **processus d'évaluation**, il s'agit de décrire les **modalités d'évaluation**, en accord avec les mesures décrétales.

- les différentes formes d'évaluation qu'il convient de distinguer : diagnostique, formative, sommative, certificative (**QUOI**)
- les moments d'évaluation (**QUAND**)
- les modes et supports d'évaluation (**COMMENT**)
- ...

Exemples dans le dossier-outil (pp. 13-16)

Focus sur les évaluations externes : CE1D

Livret 1 et portefeuille de documents

- Tâche de lecture du récit de fiction (une nouvelle).
- Tâche de lecture sélective et orientée de textes à visée informative (dossier informatif).

Livret 2

- Tâche d'écoute. La tâche d'écoute se base sur une interview.
- Tâche d'écriture. La tâche d'écriture porte sur la rédaction d'un texte dont l'intention est de donner du plaisir (amplification d'un récit de fiction) OU d'un texte à visée persuasive (texte argumenté).

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la ou des compétences évaluée(s). Pour l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie à l'épreuve, le conseil de classe peut estimer qu'il maîtrise la ou les compétence(s) visée(s) sur la base des résultats obtenus durant son premier degré et de son dossier personnel.

Focus sur les évaluations externes : le CESS

L'épreuve évalue la compétence « **synthétiser un ensemble de documents portant sur un même sujet** » (UAA 2) à partir de la **production « réponse écrite synthétique à une ou plusieurs question(s) »**, conformément au référentiel Compétences terminales et savoirs requis en français – humanités générales et technologiques (2018).

En cas de réussite au CESS, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence évaluée. Pour l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie à l'épreuve, le conseil de classe peut estimer qu'il maîtrise la compétence visée sur la base des résultats obtenus aux évaluations sommatives ou aux évaluations formatives organisées sur le 3ème degré pour la même compétence.

5) Les critères de réussite

Il s'agit de préciser les **modalités de réussite de l'élève en fin d'année**, en conformité avec les prescrits du programme, le RGE, le bulletin et une éventuelle épreuve externe certificative.

Le programme et le référentiel de français ne précisent pas les critères de réussite de l'année : ils sont laissés à l'appréciation des équipes.

Par contre, le secteur a posé quelques balises (dia suivante).

Rappel : quelques balises en termes d'évaluation

- Les productions (tâches finales) à évaluer de façon sommative sont prescrites par les programmes.
- Au D1, ce sont les résultats du CE1D qui déterminent la réussite de l'élève. Si un élève n'a pas présenté le CE1D, le conseil de classe se repose sur les évaluations sommatives pour prendre sa décision.
- Au D2-3, ce sont les résultats obtenus aux évaluations sommatives qui déterminent la réussite de l'élève en fin d'année scolaire.
- Au D2-3, chaque production doit être évaluée une fois sur le degré, mais les UAA doivent quant à elles être entraînées chaque année.



Rappel: quelques balises en termes d'évaluation

- Au D1, les 7 compétences à évaluer sont a priori à égalité et leur ordre de présentation dans le programme ne correspond aucunement à un ordre hiérarchique. Aucune des 7 compétences ne peut échapper à l'évaluation sommative (sauf pour la fiche 5, évaluée en contexte de production).
- Au D2-3, toutes les UAA ont la même valeur.

Les critères de réussite

Dans le DIP, il convient de se mettre d'accord sur :

- le **seuil de réussite** du cours ;
- le **mode de pondération** ou de **présentation des résultats** à l'élève ;
 - Pour rappel, les programmes de français, dans une logique d'apprentissage en spirale, insistent sur la nécessité d'entraîner toutes les compétences/UAA chaque année, même si elles doivent être évaluées sur la durée du degré.
 - Une compétence/UAA n'a pas de valeur hiérarchique sur une autre ; en conséquence, toutes les UAA ont la même valeur.

Quelques pistes venant du terrain

- Réussite = 50% de moyenne générale, toutes UAA confondues (chaque UAA a le même poids dans la pondération).

ATTENTION ! Le danger d'une telle pratique est la confusion, voire l'amalgame entre les compétences, une réussite dans une compétence pouvant « compenser » un échec dans une autre.

- Réussite = UAA réussies sur (exemple : 5 sur 7)
- Réussite = UAA réussies sur ... + 50% de moyenne générale aux évaluations sommatives de l'année
- Réussite = UAA réussies sur ... + une condition à remplir (ex. : avoir présenté les évaluations sommatives de toutes les UAA et avoir tout de même manifesté une progression dans les UAA non réussies)
- Réussite = moyenne (50%) dans chacun des axes du programme (apprenant, citoyen, acteur culturel)



Dossier-outils : des phrases d'amorce

- *Pour réussir le cours de français et passer dans l'année supérieure, il faudra que tu...*
- *Dans le cadre du continuum pédagogique entre la 5e et la 6e année, pour être à l'aise dans l'année supérieure, il sera important que tu aies réussi..... sans quoi la réussite de ta 6e pourrait être difficile, voire compromise.*
- *Si tu échoues à une évaluation sommative, nous procéderons de la façon suivante : ...*
- *Si tu présentes une épreuve de seconde chance, les résultats que tu auras obtenus auront le poids suivant : ...*
- *Si l'élève n'a pas présenté toutes les UAA, l'enseignant se réserve le droit d'être dans l'incapacité de se prononcer sur la réussite de l'élève en fin d'année.*

Exemples dans le dossier-outil (p. 19)

Des questions à se poser...

- A minima, qu'est-ce qu'un élève doit être capable de maîtriser pour passer dans l'année supérieure ? Autrement dit, quel est le seuil de réussite pour votre cours de français ?
- Les évaluations sommatives doivent-elles faire l'objet d'une pondération (en sachant que toutes les UAA se valent) ?
- Que se passe-t-il pour un élève qui échoue à une évaluation sommative ? Quel impact sur sa réussite en fin d'année ? A-t-il une seconde chance ?
- Quid d'un élève qui rencontre des difficultés durant la première année de son degré ?
- Que dit le RGE de votre école ?
- ...



6) Le processus de seconde chance

Il s'agit de préciser

- le **processus de remédiation** tel qu'il a lieu dans la classe de français
- le processus de **seconde chance** éventuellement mis en place dans votre école dans le cadre de l'évaluation continue

Des questions à se poser avant de rédiger



Organiser la 2e chance au sein du cours de français

Des questions à se poser et des pistes à explorer :

Quel est le seuil de réussite de mon cours de français ?

Dans quel cas octroyer une 2e chance ?

Comment organiser la remédiation qui précède la 2e chance ?

Comment organiser la 2e chance ?

Quelle place donner à la note de la 2e chance ?

Quelle place pour la 2e chance dans un programme spiralaire ?

- Le programme de français est construit de façon spiralaire. Les UAA se travaillent chaque année, de la 3e à la 6e et sont anticipées par les apprentissages réalisés au D1.
- Certaines productions se répètent d'un degré à l'autre (UAA5 et 6, par exemple).
- Certaines productions sont des paliers dans les apprentissages (UAA2 : réduction - résumé - synthèse)

=> Quel impact sur la décision d'octroyer une 2e chance suite à un échec à une évaluation sommative ?



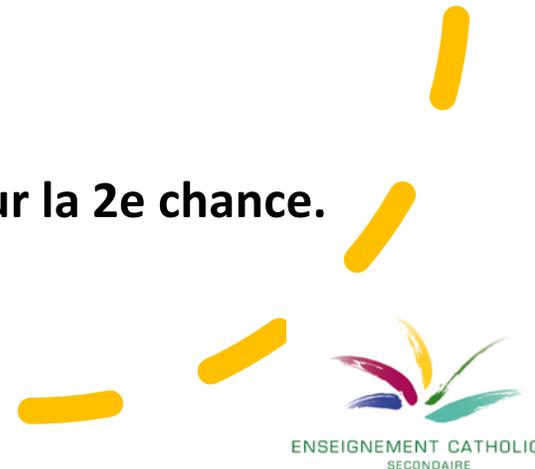
Quels critères pour appuyer (ou non) le choix de la 2e chance ?

- Laisser une 2e chance suite à un échec à une évaluation sommative peut dépendre...
 - du seuil de réussite défini en équipe
 - du moment (est-on au début, en milieu ou en fin d'année ?)
 - du parcours de l'élève et des observations que l'on a pu recueillir au cours des apprentissages
 - de la planification des apprentissages sur le calendrier scolaire de l'année (si un élève a échoué à un argumentation écrite par exemple et que l'échec est lié à la démarche argumentative, il n'est peut-être pas obligatoire de proposer une 2e chance si on travaille l'avis oral argumenté plus tard dans l'année...)
 - de la planification des apprentissages prévue dans les années suivantes
 - de la volonté de l'élève
 - ...
- Quelle est la place de l'élève dans la décision de présenter ou non une 2e chance ?



Organiser la remédiation avant la 2e chance : des questions à se poser

- Faut-il organiser le temps de remédiation en classe ou hors classe ?
 - À l'école ou en autonomie à la maison ?
 - En solo ou avec le soutien des pairs ?
 - Avec quel support de travail ?
 - Que peut-on attendre/demander à un élève qui va assister à une remédiation ? Quel contrat à fixer avec l'élève ?
 - Si la remédiation est externe et prise en charge par une autre personne que le titulaire du cours, comment assurer la communication ?
 - ...
- **Les choix opérés pourront avoir un impact sur la 2e chance.**



Organiser la remédiation en classe : quelques pistes à explorer

- Après une évaluation sommative :
 - inviter chaque élève à améliorer sa copie (seul ou avec le soutien des pairs)
 - inviter les élèves à formuler des questions à partir de leur copie initiale et trouver des pistes de réponses de façon collective
 - inscrire chaque élève dans une dynamique d'autoréflexion (UAA0) suite à une évaluation sommative : qu'est-ce qui a bien fonctionné dans ma copie ? Qu'ai-je fais comme erreur ? Comment pourrais-je les éviter dans la prochaine ? En quoi le cours peut-il m'aider ? ...
 - organiser la classe en ateliers permettant, par exemple, de travailler différents aspects liés à un même objet (et laisser aux élèves la responsabilité du choix)
 - créer un climat coopératif pour pratiquer la remédiation par les pairs
 - recourir à l'enseignement explicite
 - ...



Quelle place
donner à la
note de la 2e
chance ?

- Quel est le poids de la note obtenue à l'épreuve de 2e chance ?
- Vient-elle remplacer la note initiale ? Vient-elle s'y additionner ? Garde-t-on la meilleure des deux ?
- Quelle place peut avoir l'élève dans ces décisions ?



7) Les aménagements raisonnables (optionnel)

Il s'agit de formuler **l'engagement de l'équipe pour la mise en place des aménagements raisonnables** qui seront identifiés d'un commun accord entre l'équipe éducative, le PMS, les parents et l'élève.

Le décret "Aménagements raisonnables" du 7 décembre 2017 **impose** en effet aux écoles ordinaires la mise en place d'aménagements raisonnables, définis comme "les mesures appropriées, prises en fonction des besoins spécifiques reconnus dans une situation concrète, afin de permettre à un élève présentant des besoins spécifiques d'accéder aux activités organisées dans le cadre de son parcours scolaire, ainsi que de participer et de progresser dans ce parcours, sauf si ces mesures imposent à l'égard de l'école qui doit les adopter une charge disproportionnée." (Code de l'enseignement, Article 1.1.3.1-1.)



8) EPC : Éducation à la philosophie et à la citoyenneté (optionnel)

Il s'agit d'**explicit**er les liens entre les compétences de l'EPC (rendue obligatoire par décret depuis 2017 dans l'enseignement secondaire) et les **compétences exercées dans le cadre du cours de français**.

Pour rappel, l'EPC permet à l'élève d'approfondir la connaissance de soi, de poursuivre l'exercice d'une pensée critique et autonome, de s'ouvrir davantage aux autres et de grandir en tant que citoyen en s'engageant déjà à l'école dans la vie sociale et l'espace démocratique. Ces compétences se retrouvent à travers les UAA/compétences du cours de français.



**Tableaux récapitulatifs des liens, par degré,
entre les compétences de l'EPC
et les compétences/UAA du cours de français (pp. 24-25)**



9) Le PECA (optionnel)



Le cours de français a pour mission de faire découvrir et apprécier des œuvres culturelles et artistiques afin de permettre aux élèves de devenir des acteurs culturels.

Il s'associe dès lors à la démarche du Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) de l'élève et inscrit des activités d'enseignement spécifiques dans ses domaines d'apprentissage, qui peuvent être pratiquées en transversalité avec d'autres cours.

10) Le matériel scolaire (optionnel)

Il s'agit de lister éventuellement le **matériel spécifique** que les élèves doivent avoir pour suivre le cours.



Le contenu du DIP : récapitulatif



- 1) **Intitulé du cours**
- 2) **Objectifs du cours**
- 3) **Compétences/UAA et objets à produire**
- 4) **Processus d'apprentissage et d'évaluation**
- 5) **Critères de réussite**
- 6) **Processus de remédiation et de seconde chance**
- 7) Aménagements raisonnables
- 8) EPC
- 9) Peca
- 10) Matériel scolaire



A vous de retravailler votre DIP sur base des éléments pointés

Coconstruction du DIP :

- **En équipe**
- **A l'aide du dossier-outil** qui contient :
 - => le contenu attendu pour chaque rubrique
 - => des questions à se poser/ des pistes de réflexion avant de rédiger
 - => des exemples "en langage prof"
 - => des exemples "en langage élève"
- **Avec l'aide des CSA présentes**
- **En cohérence avec les demandes de votre direction**



Le dossier-outil en version numérique





Evaluation formative au service des apprentissages





L'évaluation formative en bref

- Elle s'effectue en cours d'apprentissage.
- Elle doit toujours avoir une suite pour être efficace (analyse des erreurs, recherche de stratégies efficaces...).
- Elle a pour but d'améliorer, de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève face aux apprentissages et aux attendus visés.
- Elle peut se fonder en partie sur l'autoévaluation ou l'évaluation entre pairs, ce qui permet d'asseoir les apprentissages mais aussi de développer l'autonomie des élèves.
- Elle est au service des apprentissages ; l'élève a droit à l'erreur lors de cette étape ; l'évaluation formative ne peut pas entraîner l'échec d'un élève.





Pratiquer
l'évaluation
formative au
service des
apprentissages

2 ateliers au choix :

1) Découverte de pratiques d'évaluation formative non chiffrées

=> atelier réservé à celles et ceux qui ne l'ont pas vécu lors de la JF 1

2) Intégration d'un dispositif d'évaluation formative dans mes séquences de cours : mise en oeuvre d'une pratique découverte dans l'atelier en JF 1



Clôture de la journée



Je repars avec ...



Le petit pas que je
compte faire...



J'aurais besoin
de...